

ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE

Déclaration de Monsieur Max Petitpierre, conseiller fédéral, à la conférence des Ministres à Stockholm, le 20 novembre 1959

A côté de la mise au point et de l'approbation du projet de convention, la question la plus importante, sur laquelle il me semble qu'un échange de vues est urgent, est celle de la manière dont nous envisageons d'engager ou de reprendre la discussion avec les 6 pays de la Communauté économique européenne.

La signature de la Convention est un fait important, décisif, qui crée une situation entièrement nouvelle sur le plan de la coopération économique européenne. Nous avons tous proclamé publiquement que la constitution de notre association n'était pas un but en soi, mais une étape, un moyen de réaliser plus facilement une association plus large dans laquelle se retrouveraient les 18 pays membres de l'OECE.

Une initiative de notre part non seulement se justifie: elle s'impose. Nous ne pouvons pas nous borner à une proclamation solennelle, à une déclaration de paix adressée aux 6 pays, à dire à ceux-ci que nous sommes toujours prêts à négocier avec eux. Nous devons faire une proposition concrète, qui ne peut - pour le moment - pas porter sur le fond du problème, c'est-à-dire sur les modalités d'un accord avec eux, mais seulement sur la procédure à suivre et sur les objets à traiter. Nous vous avons remis un projet de note qui vous renseigne sur nos vues à ce sujet et qui pourrait servir de base de discussion entre nous.

Je ne veux pas donner lecture du texte de ce projet, mais simplement relever que le but de cette note serait de proposer aux gouvernements des 6 pays de la Communauté économique européenne d'engager au début de l'an prochain des pourparlers sur deux points précis:

D'une part: la conclusion d'un accord provisoire sur des mesures conservatoires, qui permettraient d'éliminer les discriminations qui se produisent déjà et d'en prévenir de nouvelles;

d'autre part: un accord définitif ayant pour objet une collaboration durable entre les 18 pays membres de l'OECE dans le cadre d'une association multilatérale où seraient traités tous les problèmes économiques d'intérêt commun, parmi lesquels l'aide aux pays en voie de développement, européens et d'outre-mer.





Il va de soi que ce projet peut être modifié ou complété. Nous pensons que la reprise des contacts devrait se faire par la remise, au nom des 7 pays, d'une note diplomatique à chacun des gouvernements des 6 pays de la Communauté économique européenne par les ministères des affaires étrangères. Elle devrait également être remise aux 5 pays en voie de développement, et communiquée aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Il faudrait examiner si, pour ne pas laisser de côté la Commission exécutive du marché commun, elle ne devrait pas aussi lui être communiquée à titre informatif. Nous devrions, me semble-t-il, nous répartir les pays auxquels la note est destinée, c'est-à-dire que chacun de nos gouvernements ferait cette démarche au nom des 7. Le moment où cette note serait remise devrait être fixé: Ce pourrait être immédiatement après la signature de notre Convention. Quoiqu'il en soit, la note devrait appeler une réponse, mais ne fixerait pas de délai. Elle donnerait peut-être l'occasion aux gouvernements ou aux hommes d'Etats des 6 pays qui partagent nos vues sur la nécessité d'un accord sur une association multilatérale, de ranimer le débat entre les 6 sur le plan gouvernemental.

Je n'ignore pas que cette entreprise est peut-être hasardeuse, qu'il n'est pas certain que notre démarche aboutisse, que des esprits peu bienveillants à notre égard tenteront de l'interpréter comme un signe de faiblesse. Nous devons prendre ce risque. Je ne doute pas que les gens raisonnables, qui jugent de ces questions avec objectivité et sans idée préconçue, n'approuvent notre initiative et que celle-ci ne soit accueillie favorablement par l'opinion publique et par les milieux intéressés de tous nos pays, en particulier de ceux qui ont les relations économiques les plus étroites et les plus étendues avec les 6 pays du marché commun.

Je sais que, parmi les pays du marché commun, il en est peut-être qui ne considèrent pas ce problème seulement pour lui-même, mais comme un problème parmi d'autres, avec lesquels il forme un contentieux à discuter sur le plan bilatéral. Cette conception ne correspond pas à la réalité. Nous devons nous élever contre elle. Le fait qu'elle soit assez largement répandue serait plutôt, à mon avis, une raison supplémentaire de faire la démonstration que nos 7 pays se considèrent, par la signature de la Convention, comme étroitement liés les uns aux autres dans le domaine économique et décidés à défendre en commun non seulement leurs intérêts mais encore la conception qu'ils ont d'une intégration économique qui doit s'étendre à l'ensemble de l'Europe occidentale.

Le gouvernement suisse attache une grande importance à l'ouverture d'une discussion avec les 6 pays de la Communauté économique européenne. Il pense qu'une initiative dans ce sens est nécessaire, et que cette initiative ne peut être prise qu'en relation avec la signature de la Convention. Plus tard serait trop tard. Je me permets donc de recommander notre proposition à votre bienveillant examen.